



Métropole
du Grand Paris



Plan Alimentaire Métropolitain



ÉDITO



Patrick OLLIER

Président de la
Métropole du Grand Paris,
Maire de Rueil-Malmaison



7 milliards de repas consommés chaque année par 7 millions d'habitants !

À l'échelle de la Métropole du Grand Paris, le système alimentaire – de la production à la consommation en passant par la transformation, la distribution et la gestion des déchets et excédents alimentaires – pèse pour près d'un quart de ses émissions carbone.

Les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité sont des phénomènes dont l'ampleur est aujourd'hui sans précédent. Par ailleurs, les liens de causalité entre une mauvaise nutrition et certaines maladies (hypertension artérielle, surpoids, diabète ou certains cancers) sont démontrés.

Ces constats nous obligent, en particulier en zones urbaines, à repenser nos fonctionnements. C'est pourquoi, en lien avec Djénéba KEITA, Vice-présidente déléguée à l'Alimentation, aux Circuits courts et aux Modes de consommation, et Fatoumata KONÉ, Vice-présidente déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine, la Métropole du Grand Paris s'est engagée depuis 2021 dans l'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain.

La Métropole s'est appuyée sur l'expertise de partenaires agricoles et alimentaires pour poser les premiers jalons de sa future stratégie alimentaire : la Chambre d'agriculture de région Île-de-France, AgriParisTech, l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle, la SAFER de l'Île-de-France, le Groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France et la Coopérative Bio d'Île-de-France. Elle peut compter aujourd'hui sur de nouveaux partenaires, parmi lesquels Île-de-France Nature, AgriParis Seine et la SEMMARIS.

Avec ce Plan, approuvé à l'unanimité par le conseil métropolitain le 11 octobre 2024, la Métropole s'engage à mettre en place une démarche partenariale avec l'ensemble des communes, des acteurs institutionnels, socio-économiques, scientifiques et associatifs.

D'ici 2030, l'ambition est de faciliter l'accès des Métropolitains à une alimentation locale et de qualité en accompagnant notamment les communes dans la transition de leur restauration collective et dans leur prise en compte des enjeux de démocratie alimentaire et de santé publique ; de créer les conditions d'une plus grande résilience alimentaire face aux changements climatiques en préservant et soutenant les espaces agricoles ; et de tisser, au travers d'une gouvernance partenariale, des coopérations territoriales garantes d'un partage des connaissances, des pratiques et des outils, et d'une solidarité entre le monde urbain et le monde rural.



LES AMBITIONS DU PLAN ALIMENTAIRE MÉTROPOLITAIN

- **Accompagner techniquement et financièrement les démarches alimentaires** des communes.
- **Favoriser le partage de connaissances et de pratiques**, la mutualisation d'outils et la coordination des dynamiques locales.
- **Réunir tous les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation** dans une démarche de réflexion collective pour **engager la Métropole du Grand Paris dans la transition du système alimentaire.**



LE PLAN ALIMENTAIRE MÉTROPOLITAIN SE BASE SUR 27 ACTIONS AU TOTAL, DONT 10 ACTIONS PRIORITAIRES



AXE 1

01 • Mettre en œuvre le programme «Cantines Engagées dans la transition alimentaire» à destination des communes et syndicats métropolitains.

02 • Créer des outils de mise en relation «de la terre à l'assiette».

03 • Élaborer et mettre en œuvre un plan de soutien à une alimentation de qualité accessible pour tous.

04 • Renforcer le programme métropolitain «Centres-Villes Vivants» et les compétences de la Foncière métropolitaine.

AXE 2

05 • Lancer l'opération « 200 hectares sanctuarisés ».

06 • Mettre en œuvre le programme «Grands Projets Nourriciers».

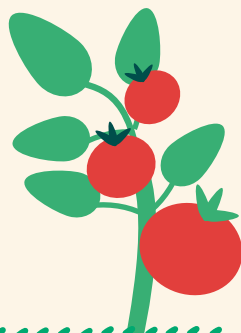
07 • Mobiliser les dispositifs financiers métropolitains pour accompagner l'émergence et la pérennisation de projets d'agriculture urbaine et de proximité.

08 • Élaborer une Stratégie «Résilience et Sécurité alimentaires» à l'échelle métropolitaine.

AXE 3

09 • Mobiliser les dispositifs financiers métropolitains pour accompagner l'émergence et la pérennisation de projets d'agriculture urbaine et de proximité.

10 • Élaborer une Stratégie «Résilience et Sécurité alimentaires» à l'échelle métropolitaine.



AXE 1

L'approvisionnement de la restauration collective et l'offre en alimentation locale et de qualité sur la Métropole



OBJECTIFS

- 01 -** Accompagner la transition de la restauration collective métropolitaine, notamment dans les cantines scolaires.
- 02 -** Soutenir la structuration de filières de proximité et durables à l'échelle régionale et du Bassin de la Seine, par le changement de pratiques de la restauration collective métropolitaine.
- 03 -** Accompagner la prise en compte de santé publique à l'échelle communale.
- 04 -** Appuyer la mise en œuvre de projets favorables à l'accessibilité pour toutes et tous à une alimentation de qualité.
- 05 -** Renforcer le maillage en offre alimentaire locale, de qualité et accessible au sein de la Métropole.
- 06 -** Augmenter la part de produits locaux dans l'offre alimentaire afin de rapprocher producteurs et consommateurs.
- 07 -** Structurer les flux et le maillage logistiques à l'échelle de la Métropole.

LE PLAN ALIMENTAIRE EN ACTION

- 43 communes déjà accompagnées dans leur projet de restauration collective.
- Plus de 700 agents communaux formés à l'alimentation locale et de qualité dans le cadre de l'accompagnement avec le GAB Île-de-France.
- 318 halles et marchés alimentaires sur la Métropole du Grand Paris identifiés par la CCI.
- 76 communes accompagnées dans le cadre du Programme Centres-Villes Vivants.
- 80 partenaires signataires du Pacte pour une logistique métropolitaine.





AXE 2

La résilience alimentaire métropolitaine et l'adaptation aux changements climatiques

OBJECTIFS

- 08** - Préserver le foncier agricole, maintenir et reconquérir les espaces nourriciers métropolitains.
- 09** - Renforcer les installations agricoles et accompagner les transmissions pour contribuer au renouvellement des générations d'actifs agricoles.
- 10** - Soutenir le développement de projets d'agriculture urbaine et de proximité vertueux et durables sur l'ensemble de la Métropole.
- 11** - Systématiser le tri, la collecte et la valorisation et retour au sol des biodéchets dans une logique d'économie circulaire.
- 12** - Appréhender les enjeux de résilience et de sécurité alimentaire à l'échelle de la Métropole, dans un contexte de changements climatiques.

LE PLAN ALIMENTAIRE EN ACTION

- 747 sites d'agriculture urbaine référencés sur la Métropole dans le cadre de l'Observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs en lien avec l'AFAUP.
- Presque 500 bénéficiaires et membres actifs au sein du Réseau francilien des Agricultures Urbaines.
- Près de 40 communes formées sur les enjeux d'agriculture urbaine et de pollution de sols en lien avec AgroparisTech et Secur'Agri.
- 10 sites prioritaires identifiés par la SAFER en matière de préservation du foncier agricole.

AXE 3

Les coopérations territoriales et la gouvernance

OBJECTIFS

- 13** - Structurer et animer une gouvernance alimentaire à l'échelle de la Métropole, en coopération avec les communes limitrophes.
- 14** - Créer les conditions favorables au déploiement de politiques de coopérations entre urbain et rural.

LE PLAN ALIMENTAIRE EN ACTION

- 12 Projets Alimentaires Territoriaux accompagnés dans le cadre du réseau francilien des PAT » en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France.
- Création de l'association AgriParis Seine dans le cadre de l'Axe Seine.



EN CHIFFRES

6 Projets Alimentaires Territoriaux sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris et une multitude de démarches alimentaires territoriales en cours d'élaboration.

(Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, 2022)

12 300 commerces de bouche (Schéma de cohérence territoriale, 2019)

23 000 restaurants, dont une centaine d'étoilés sur la Métropole du Grand Paris (Schéma de cohérence territoriale, 2019)

1 500 hypermarchés et supermarchés (Institut national de la statistique et des études économiques)

70 % des achats alimentaires sont réalisés en grande distribution à l'échelle nationale, canal dans lequel les produits locaux sont faiblement représentés (Institut national de la statistique et des études économiques)

La surface agricole utile (SAU) représente

2,1 % de la surface totale de la Métropole du Grand Paris (Agreste, 2022)

79 % de la SAU dédiée aux grandes cultures (blé tendre, colza, orge, maïs...) contre 9 % de la SAU mobilisée pour l'horticulture et le maraîchage (Recensement Général Agricole 2020)

51 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en 2020 (Agreste, 2022)

510 000 tonnes de gisements potentiel de biodéchets ménagers sur la Métropole du Grand Paris (CitéSource, 2022)

Le Marché d'Intérêt National de Rungis commercialise :

40 % des fruits et légumes et **30 %** de l'alimentation totale consommée en Île-de-France (Rungis International, 2021)

Les flux générés par la Métropole représentent

26,3 millions de déplacements par jour ouvré, tous motifs confondus (SCoT, 2019)

Au moins **30 %** des aliments consommés à Paris proviennent de l'international (Ville de Paris, 2018)

0,5 % des aliments consommés sont produits dans la Métropole du Grand Paris (CitéSource 2022)

La Métropole du Grand Paris est celle qui connaît le plus de disparités socio-économiques sur son périmètre (INSEE, 2017)

14,5 % des ménages en insécurité alimentaire contre 11% en France (CREDOC, ANSA, 2023)

*L'ensemble des chiffres ci-dessus sont issus du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain.

Métropole du Grand Paris

15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris - Tél. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

